



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Meublés de tourisme

Publics concernés

Collectivité territoriale, Établissement public, Entreprise, Association

Domaines secondaires

Tourisme, Logement

Cette aide soutient les entreprises touristiques dans l'adaptation et la diversification de l'offre en locations saisonnières.

Échéances

Application du Règlement d'Intervention en vigueur

Objectifs

Développer une offre de locations saisonnières visant à améliorer la qualité de l'hébergement

Bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics et privés (inscrits au RCS ou R.A).

Les SCI sont exclues du champ des aides.

Modalités

Le projet devra porter sur la création d'activité touristique dans un bâti existant de :

meublé de tourisme de grande capacité (10 personnes et plus), classé minimum 3 étoiles, répondant à une carence sur le territoire et situé hors métropole

gîte d'étape (10 personnes et plus) permettant de développer une offre adaptée à l'itinérance

meublé de tourisme 4/9 personnes, classé minimum 3 étoiles, **situé exclusivement sur un territoire très vulnérable** et répondant aux besoins spécifiques des clientèles identifiés par les filières touristiques prioritaires.

Dépenses éligibles : investissements de confort (économie d'énergie, équipements, mobiliers, décoration...) ainsi que les frais d'étude et d'honoraires concourant à la réalisation des actions.

Pour les maîtres d'ouvrages publics, les travaux de modernisation ou restructuration sont **éligibles**

Les travaux réalisés en régie directe sont exclus.

Obligations : adhérer à l'Office de Tourisme local, s'engager à maintenir l'activité pendant au moins 5 ans, être ouvert minimum 6 mois dans l'année, préciser la stratégie marketing de l'entreprise.

Intensité de l'aide

Meublé de tourisme de grande capacité, gîte d'étape

25% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 150 000 €

Montant minimum des travaux : 40 000 € HT

Une majoration de 5% maximum pourra être opérée pour les projets implantés sur un territoire très vulnérable

Meublé de tourisme 4/9 personnes

25% maximum d'un montant de dépenses éligibles HT plafonné à 100 000 €

Montant minimum des travaux : 15 000 € HT

**Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière
environnementale et sociétale.**

Correspondants

Site de Limoges (départements 87-23-19)

27, boulevard de la Corderie. CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

05 55 45 00 30

Site de Poitiers (départements 79-86-17-16)

15, rue de l'Ancienne Comédie CS 70575
86021 Poitiers Cédex

05 16 01 40 55

Site de Bordeaux (départements 33-24-47-40-64)

14, rue François de Sourdis CS 81383
33077 Bordeaux cedex

05 57 57 83 09